

21 avril 2021

CIRCULAIRE CTOI 2021-22

PRISE DE DECISION SUR LE FORMAT DE LA 25^{ÈME} SESSION DE LA COMMISSION

Madame/Monsieur,

À sa 4^{ème} Session extraordinaire (le 12 mars 2021), la Commission a convenu de reporter au 30 avril sa décision quant à savoir si la 25^{ème} Session et les réunions associées se tiendraient en présentiel ou par vidéo-conférence.

Les Chefs de délégation des Parties contractantes seront invités, cette semaine, à participer à un sondage et à prendre une décision sur cette question.

Veillez noter qu'étant donné que certains articles du Règlement intérieur de la CTOI présupposent des sessions physiques, afin de s'assurer, de nouveau, qu'une réunion par vidéoconférence, si ce format est choisi par le sondage, serait considérée comme une Session officielle (comme cela a été réalisé en 2020, veuillez vous reporter à la Circulaire CTOI 2020-37), cette option nécessitera l'approbation des deux tiers des Membres de la CTOI.

L'annonce des résultats du sondage est prévue le 30 avril ou peu de temps après.

Cordialement,



Jung-re Riley Kim
Vice-présidente

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes** : Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie** : Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.